



lettre eep Covid 19

Lettre des Commissions paritaires
EEP Santé, EEP prévoyance, EEP Formation à
destination des établissements de l'enseignement
privé et de leurs salariés

Outils pratiques : mise à jour

Les organisations syndicales représentatives (FEP CFTD, FD CFTC E&F, SPELC) et la CEPNL siégeant dans les commissions paritaires EEP ont réalisé des outils diffusés en mai dernier. Les protocoles des ministères du travail et de l'éducation nationale ont été modifiés cette semaine.

Nous vous proposons, après un travail du Cabinet Didacthem en lien avec les organisations syndicales et représentants des organisations de chefs d'établissement (SNCEEL, Synadec, Synadic et UNETP) une mise à jour

1) Du **guide pour la rentrée 2020-2021** :

Il insiste sur un certain nombre de recommandations et des procédures.

Il n'impose pas le suivi strict des solutions opérationnelles proposées mais rappelle les bonnes pratiques qu'il convient d'adapter au regard de situations de travail qui pourraient être rencontrées.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il met en avant le rôle essentiel du CSE et du référent Covid pour que les mesures soient analysées à plusieurs et que la décision soit prise dans la concertation.

2) Des **affiches imprimables** à apposer dans les établissements sur 4 thèmes :

- la contamination
- le nettoyage
- se laver les mains
- le port du masque (une nouvelle affichette est proposée sur son port obligatoire).

L'affichette sur le port des gants est supprimée. Le port des gants est en effet vivement déconseillé sauf exceptions détaillées.

Rappelons que le **document d'évaluation des risques** (DUER) spécifique Covid 19 est toujours accessible en se connectant simplement à :

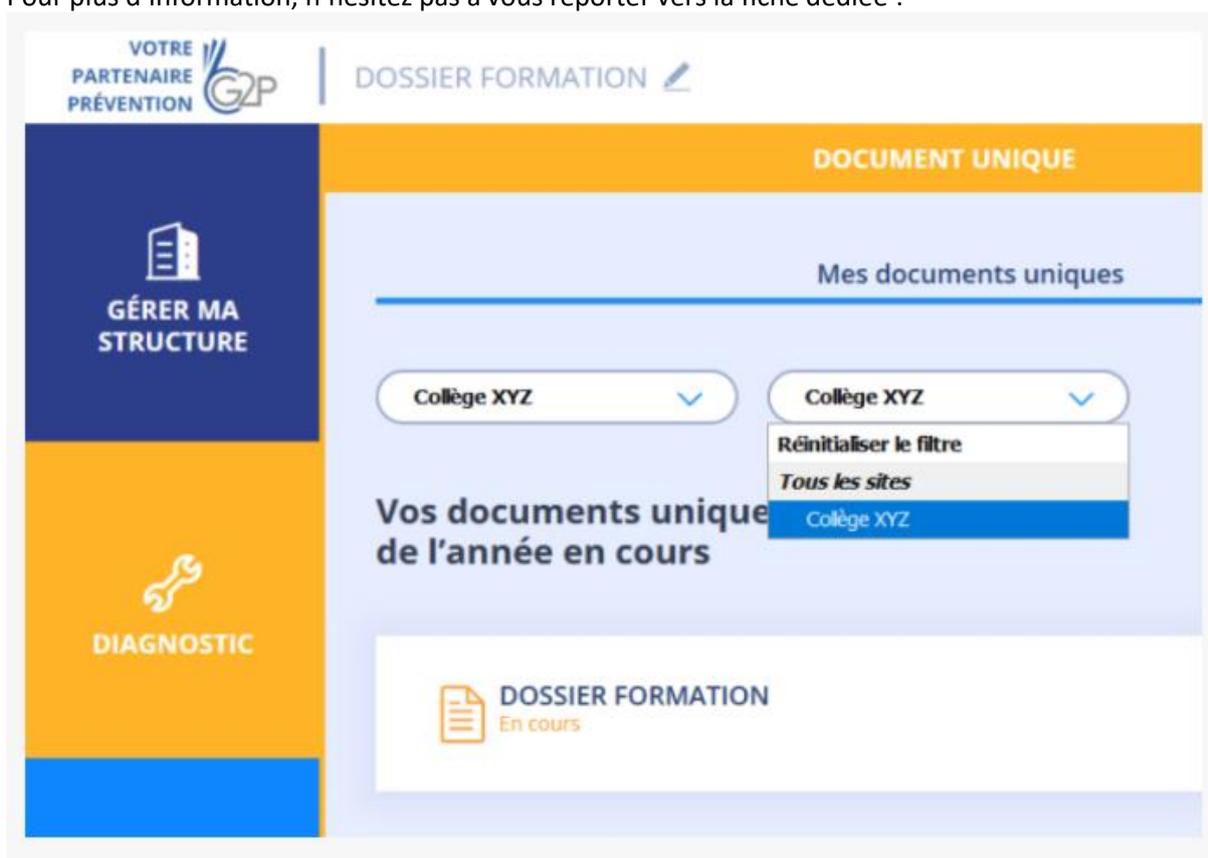


A ce jour, 1200 établissements ont eu recours à l'outil. Nous notons aucune utilisation dans certains départements.

Cela peut s'expliquer par des difficultés de connexion. N'hésitez donc pas à revenir vers :

- support-g2p@didacthem.com
- support@isidoor.org

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous reporter vers la fiche dédiée :



Notons également que de nombreuses formations sont accessibles via l'[Espace formation - Enseignement privé](#). Le catalogue s'est enrichi tout l'été. De nouvelles formations métier et risques professionnels (notamment psychosociaux) sont à votre disposition.

L'ensemble de ces formations est pris en charge à 100% par un fonds paritaire dédié à la Prévention et ne pèsera donc pas sur la ligne budgétaire « formation » des établissements.